Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon
5111, Chemin du Lac, Saint-Gabriel-de-Brandon

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement #589 relatif à la démolition d'immeuble de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a été adopté par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

- Adoption du règlement le 27 mars 2023

- Certificat de conformité émis par la MRC de D'Autray, le 11 avril 2023

Le règlement est disponible pour consultation, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 9h à 12h, au bureau de la municipalité, situé au 5111, chemin du Lac à Saint-Gabriel-de-Brandon.

Fait et donné à Saint-Gabriel-de-Brandon,
Ce 14 avril 2023

_____

Stéphanie Marier
Directrice générale et greffière-trésorière